

Initiatives ministérielles

liards de dollars et il y a en tout environ 400 000 employés, y compris les 196 000 fonctionnaires.

Les Canadiens sortent à peine d'une récession dure et pénible. Le taux de chômage est élevé. Les Canadiens en ont assez des forts impôts. Ils en rendent responsables les trois paliers de gouvernement. Ils attendent de nous que nous fassions plus d'économies et que nous donnions l'exemple dans la manière dont nous gérons les deniers publics.

Pourtant, quand le gouvernement prend des mesures pour respecter son engagement de faire des économies et de faire preuve de responsabilité financière, il est confronté à de violentes protestations de la part des syndicats.

La proposition récente du gouvernement s'applique à totalité des 400 000 employés. Elle englobe, notamment, toutes les forces armées, la GRC et les juges ainsi que le premier ministre, les ministres et tous les députés. Il existe un système pour calculer l'augmentation des députés tous les ans. Celle-ci s'élève à environ 1 p. 100 de moins que le taux d'inflation et elle a été cette année de 3,78 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1991.

Quand ce projet de loi sera adopté, cela signifiera que le salaire des députés sera gelé pendant toute l'année 1992 et augmentera de 3 p. 100 en 1993. Je me réjouis personnellement de ce projet de loi, mais ce n'est manifestement pas le cas de Daryl Bean et de ses collaborateurs.

Les commentaires que Marjorie Nichols a fait récemment dans le *Citizen* d'Ottawa étaient très intéressants et je cite:

On envierait se reposer pendant longtemps un chef syndicaliste du secteur privé qui proposerait de conduire ses troupes dans la rue pour protester contre les faibles augmentations de salaire dans les usines de pièces d'automobile de l'Ontario. Or, c'est exactement ce que le président de l'AFPC, Daryl Bean, a fait, aux applaudissements des partis d'opposition.

M^{me} Nichols poursuit:

Il est tout simplement lamentable que les libéraux et les néo-démocrates reprochent continuellement au gouvernement d'avoir détruit la libre négociation des conventions collectives dans la fonction publique. Il est évident que le processus de négociation a été court-circuité par le programme d'austérité du gouvernement qui limite les hausses de salaires dans la fonction publique à 0-3-3 p. 100 au cours des trois prochaines années. Une récession a précisément le même effet sur la négociation dans le secteur privé.

Je n'aurais pas pu mieux dire que M^{me} Nichols. Écoutez l'argument qui suit:

Le gouvernement a le devoir moral envers tous ses actionnaires, les citoyens du Canada, de montrer l'exemple et de tenir ferme contre une recrudescence de l'inflation qui ferait grimper les taux d'intérêt et étoufferait la reprise.

Et voici la conclusion de sa chronique:

Quiconque croit que cette grève tourne autour des revendications salariales doit aussi croire aux contes de fées. Il s'agit d'une grève

politique menée par un syndicat politisé avec l'appui des partis politiques qui ont leurs propres ambitions politiques.

Cette grève ne tourne pas autour des revendications salariales. Elle est le fait de gens qui se font du capital politique avec les salaires et la sécurité d'emploi des travailleurs, dont beaucoup n'ont pas les moyens d'être en grève.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont montré l'exemple en ces temps difficiles en bloquant les salaires de leurs fonctionnaires.

Le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Manitoba ont tous adopté ces derniers mois une mesure législative visant à bloquer les salaires, c'est-à-dire à en limiter la hausse à zéro.

Il y a eu quelques exceptions notables. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario se prépare activement à accorder des hausses générales supérieures à 10 p. 100. Il se montre insensible en faisant peu de cas des contribuables ontariens et de la santé de l'économie ontarienne.

• (1710)

Je crois pour ma part qu'on devrait enlever le droit de grève à tous les fonctionnaires. Les emplois de tous les fonctionnaires devraient être désignés «emplois essentiels». Nous ne devrions pas tolérer ce chaos tous les deux ou trois ans: les grèves sont trop onéreuses.

Certains, surtout les propriétaires de petite entreprise, ne réussissent jamais à survivre. Dans la région métropolitaine de Toronto, nous avons été accablés par une grève paralysante des transports en commun qui venait s'ajouter à celles de l'AFPC et des postiers.

Heureusement, les postiers ont accepté pour le moment au moins de retourner au travail pendant que le médiateur s'entretient avec les représentants des travailleurs et de la direction.

Une fois que ces grèves seront réglées, nous aurons besoin de nous arrêter un instant pour repenser le processus. Il doit y avoir une meilleure façon de procéder. Le tort que ces grèves causent à l'économie doit cesser. Le mouvement syndical devrait réexaminer certaines de ses positions et de ses pratiques désuètes. Il serait très intéressant qu'une loi oblige le syndicat de la fonction publique à divulguer le salaire de ses cadres supérieurs et les augmentations qu'il leur a récemment accordées.

Il vaudrait aussi la peine de se demander si tous les votes syndicaux et non certains seulement ne devraient pas être secrets. Actuellement beaucoup de pression et d'intimidation est encore exercée sur les membres du syndicat.

Le gouvernement doit aussi repenser le droit de grève des employés de la Société canadienne des postes. J'ai déjà recommandé de supprimer le droit de grève à la Société canadienne des postes, qui est un service essen-